



# Résidence Accueil

## « L'Elan »

112 avenue de Strasbourg  
67170 Brumath

Tel : 06 42 18 21 81

Mail : [residencebrumath@entraide-relais.fr](mailto:residencebrumath@entraide-relais.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail : [secretariat@entraide-relais.fr](mailto:secretariat@entraide-relais.fr) internet : [www.entraide-relais.fr](http://www.entraide-relais.fr)

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –  
Code APE 8790B

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Présentation du service, spécificités, prestations proposées</b>	<b>2</b>
1.1	Rappel du cadre réglementaire	2
1.2	L'équipe	2
1.3	L'offre de logement	4
<b>2</b>	<b>Les résidents</b>	<b>5</b>
2.1	Quelques données statistiques	5
2.2	Les hospitalisations	9
<b>3</b>	<b>Entrées/Sorties</b>	<b>11</b>
3.1	Taux d'occupation annuel	11
3.2	Mouvements et durée d'occupation	11
3.3	Entrées 2023	11
3.4	Sorties 2023	12
<b>4</b>	<b>Les modalités d'intervention sociale</b>	<b>13</b>
4.1	La vie semi-collective	13
4.2	L'accompagnement individuel	15
<b>5</b>	<b>Formation et partage d'expériences</b>	<b>18</b>
5.1	Formations UNAF0	18
5.2	Rencontre inter Pensions de Famille	19
<b>6</b>	<b>Perspectives 2024</b>	<b>20</b>
6.1	Le séjour	20
6.2	Poursuite du travail sur la notion de Projet personnalisé	20

# 1 Présentation du service, spécificités, prestations proposées

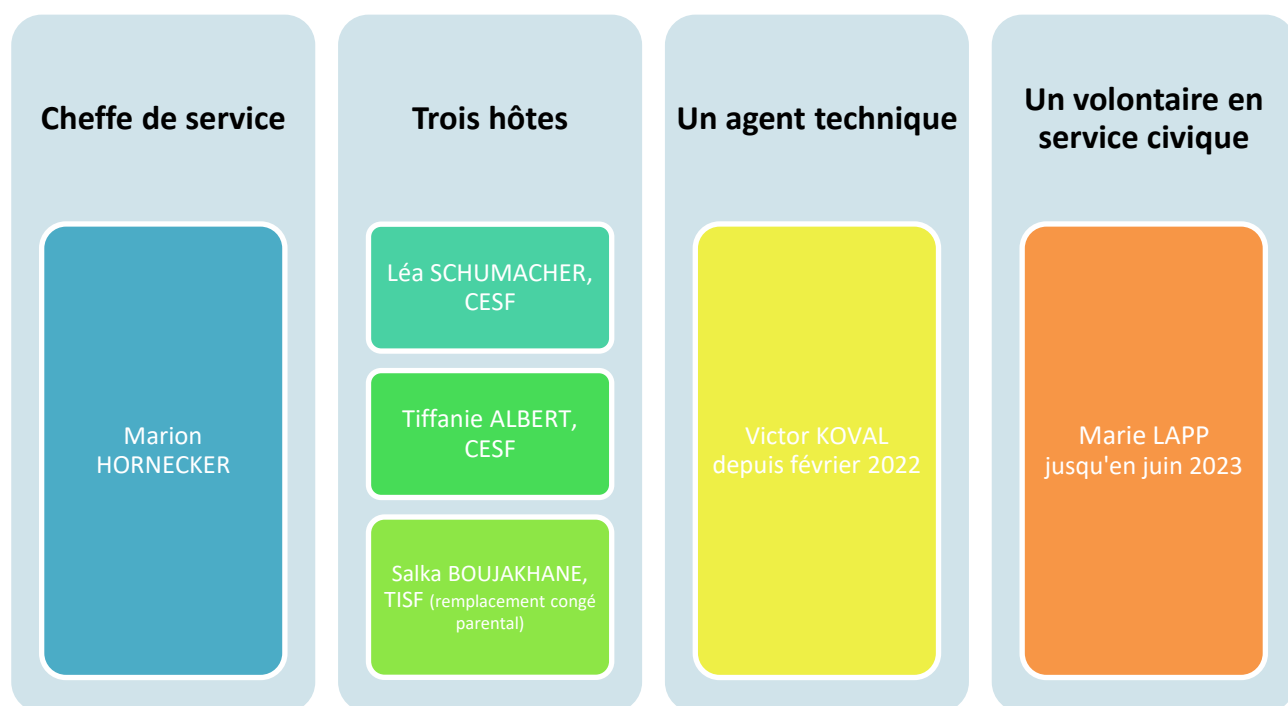
## 1.1 Rappel du cadre réglementaire

La création des résidences accueil (RA) découle du plan « Psychiatrie santé mentale 2005-2008 », qui faisait état d'un manque de solution de logement pour des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont été pensées sur le même modèle que les Maisons Relais, offrant **un cadre de vie sécurisant, alliant logements individuels, espaces collectifs et présence d'hôtes en journée**. Ce cadre de vie semi-collectif permet aux résidents de s'essayer à une vie plus autonome en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit d'un dispositif de logement pérenne.

L'expérimentation des RA a commencé en 2007, encadrée par la note d'information DGAS/PIA/PHAN 2006-523. Le dispositif a été pérennisé dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 pour la MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions dite loi MOLLE.

Elles répondent également aux objectifs du PDALHPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), et du plan de relance du Logement d'Abord.

## 1.2 L'équipe



En 2023, nous avons accueilli en stage de 16 semaines, une étudiante préparant le diplôme de Conseillère en Economie Sociale Familiale : Louise NETT.

De septembre 2022 à juin 2023, l'équipe a été complétée par **une volontaire en service civique**, Marie LAPP, dont la mission d'intérêt général a porté plus particulièrement sur l'animation de la vie semi collective au sein de la résidence. La mission, d'une durée de 10 mois, a représenté un volume de 28H00/semaine. Elle a été partagée avec la Résidence sociale Sara Banzet.

L'équipe éducative de la résidence a pour **missions** de :

- favoriser l'autonomie des résidents en mettant en œuvre un accompagnement de proximité individuel et collectif,
- faire vivre les espaces semi-collectifs en journée pour créer un cadre de vie sécurisant et du lien social,
- veiller au respect du règlement de fonctionnement,
- assurer la gestion locative de la résidence en lien avec le service administratif et le service technique.

Elle assure une présence quasi quotidienne du lundi au samedi sur une amplitude horaire large :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00,
- Le vendredi de 9h00 à 16h30,
- Deux samedis sur trois, une présence de 4h00 planifiée par l'hôte de service selon l'activité proposée aux résidents.

La nuit et les week-ends, les résidents bénéficient de la même astreinte téléphonique que les autres dispositifs du pôle hébergement/logement de l'association.

### 1.3 L'offre de logement



La résidence compte 21 logements de type T1 ou T1' meublés, d'une superficie moyenne de 23 m<sup>2</sup>.

Type	Surface	Redevance appliquée en 2023
T1	Entre 19,7 et 19,9 m <sup>2</sup>	356,04 €
T1'	Entre 20,1 et 27,6 m <sup>2</sup>	Entre 466,28 € et 477,36 €

La redevance mensuelle comprend le loyer, les charges locatives (chauffage, électricité, eau chaude) ainsi qu'un amortissement des équipements des logements.

Notre structure bénéficie d'un conventionnement APL, ce qui permet aux résidents d'ouvrir droit à une allocation logement calculée selon leurs ressources.

La résidence comprend également des espaces collectifs : cuisine, salle d'activités, petit salon dans l'entrée, buanderie.

## 2 Les résidents

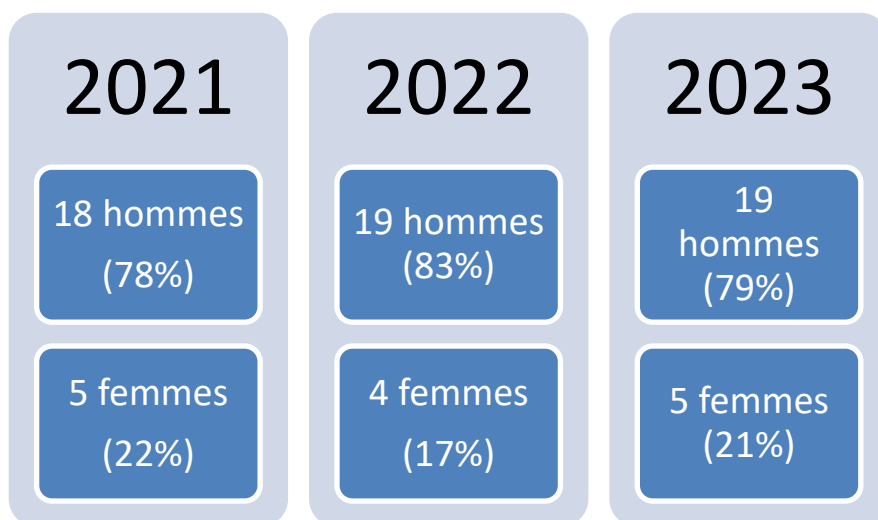
La résidence accueille des personnes majeures, sans critère d'âge, fragilisées par des troubles psychiques. Elles ont connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative...).

A l'entrée dans la structure, elles sont engagées dans des démarches de soins qui leur permettent d'accéder à un logement privatif. Elles doivent disposer de ressources financières suffisantes pour assumer la charge d'un loyer, tout en ne dépassant pas le plafond PLAI (12032 € en 2023).

### 2.1 Quelques données statistiques

En 2023, nous avons logé et accompagné 24 personnes.

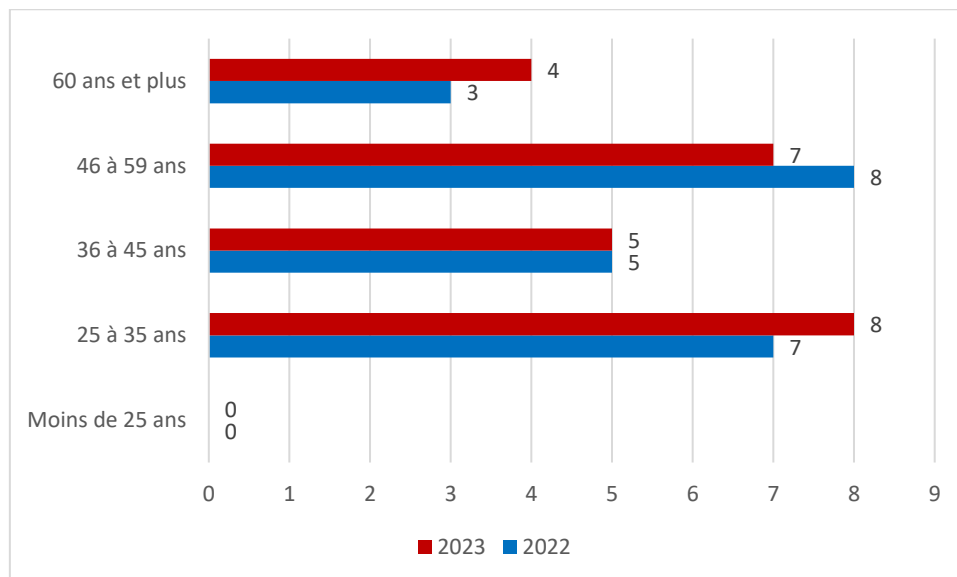
#### ➤ Sexe :



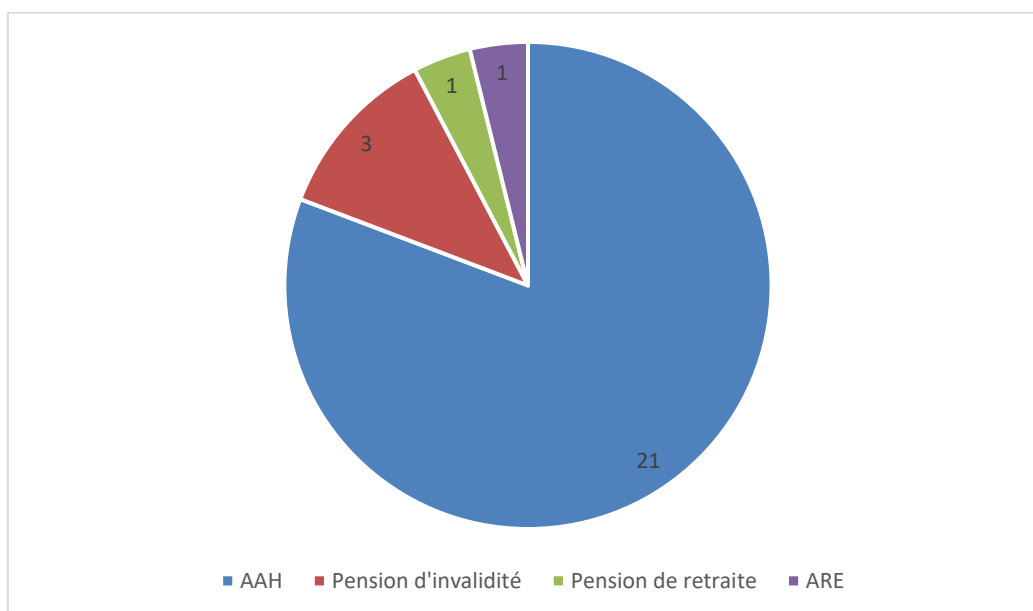
Les personnes accueillies restent majoritairement des hommes. Cela s'explique par un nombre plus élevé de candidatures masculines. En 2023, lors de la commission d'admission, sur les 6 dossiers réceptionnés, 5 concernaient des hommes.

➤ **Age :**

Plus d'un tiers des résidents a entre 46 et 59 ans. La moyenne d'âge est toujours de 45 ans, malgré l'arrivée de plus jeunes résidents. C'est la conséquence d'un vieillissement du noyau de résidents déjà présents.



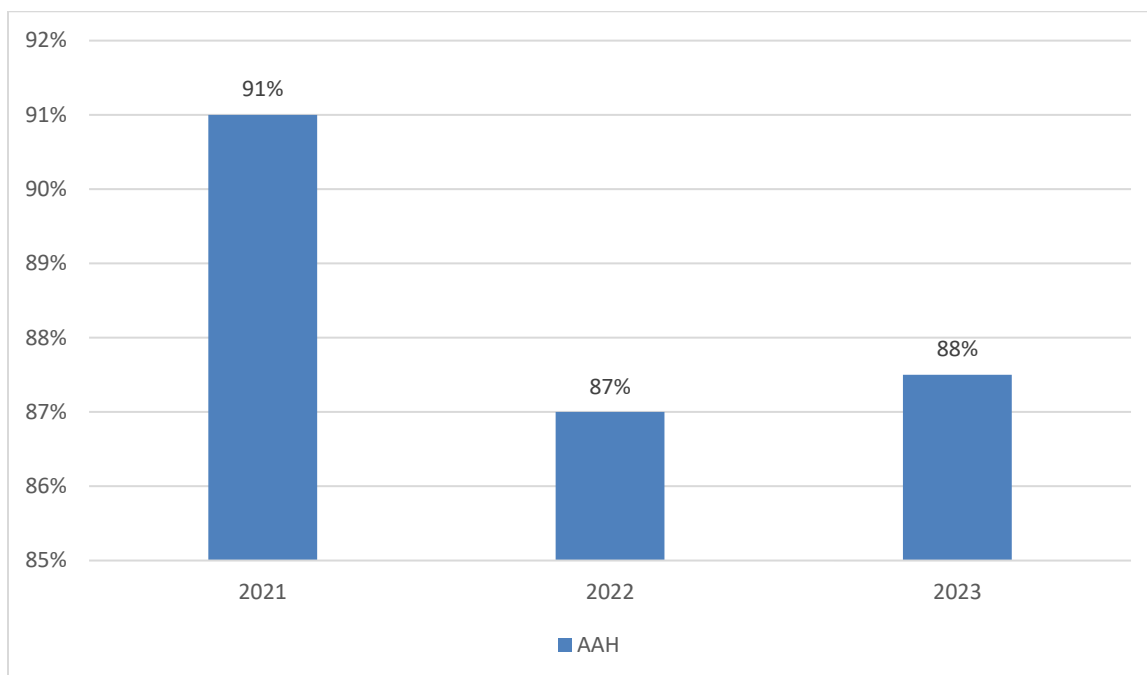
➤ **Ressources :**



Les ressources peuvent être cumulatives.

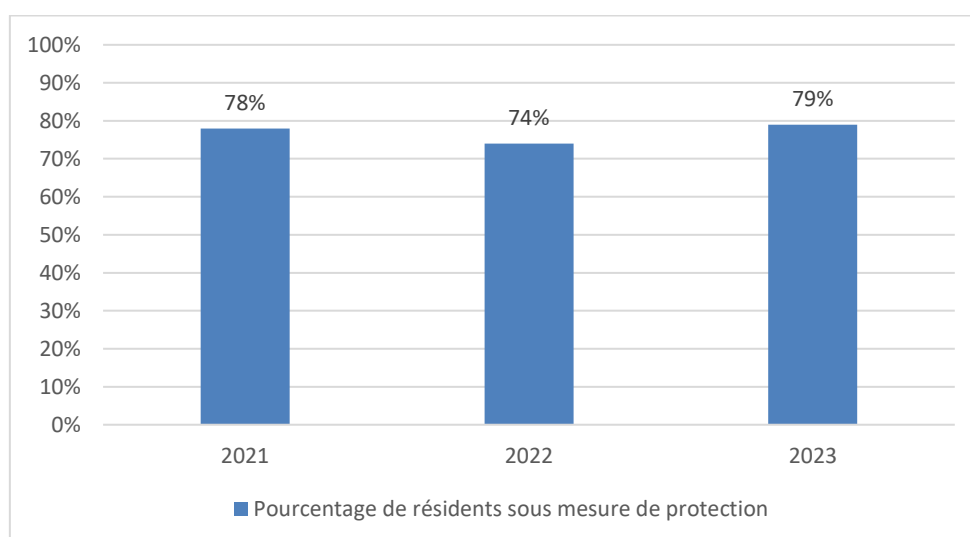
En 2023, la majorité des personnes bénéficie de l'Allocation aux Adultes Handicapées (AAH). Seules trois personnes perçoivent la pension d'invalidité, dont deux la

cumulent avec l'AAH. Une personne perçoit une pension de retraite ; auparavant elle travaillait dans un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Une personne perçoit l'allocation de retour à l'emploi (ARE) en attendant l'ouverture de son droit à l'AAH.



Au total, 88% des résidents perçoivent l'AAH en 2023.

➤ **Mesures de protection :**

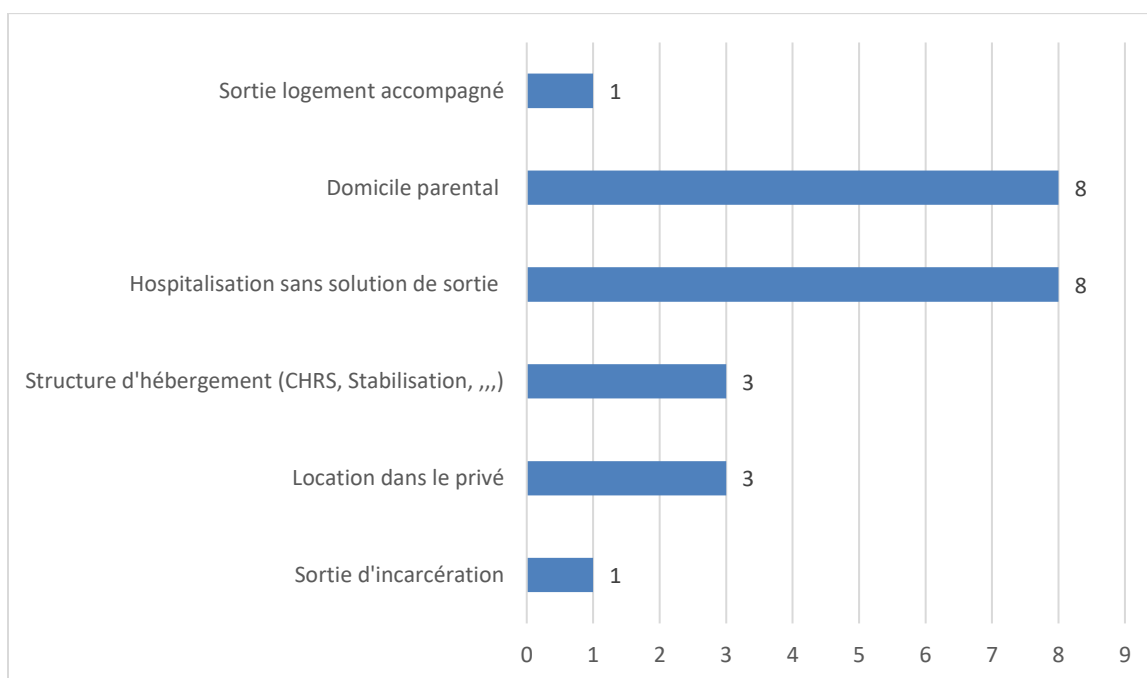


La majorité des résidents bénéficie d'une mesure de protection. La pathologie peut impacter leur capacité, ponctuellement ou au quotidien, à assurer une gestion



administrative et budgétaire. La mesure de protection permet alors de jouer un rôle de protection pour les personnes qui présenteraient une vulnérabilité, des addictions ou encore des comportements d'achats compulsifs. Dans ces situations les plus fragiles, il est essentiel que nous puissions avoir une communication régulière avec le mandataire de la mesure. Nous constatons régulièrement une certaine ambivalence chez les résidents, qui selon leurs besoins ou envies s'adressent plutôt à l'un ou à l'autre de leur interlocuteur. Le manque de coordination entre les intervenants peut être rapidement source de frustration voire de tensions dans l'accompagnement que nous mettons en œuvre au quotidien et mettre la personne en difficulté.

➤ **Situation locative antérieure à l'entrée à la résidence :**



En 2023, les situations locatives antérieures les plus courantes restent le domicile parental et l'hospitalisation sans solution de sortie.

Nous avons rencontré une nouvelle situation : la sortie d'un autre dispositif de logement accompagné. En effet, à la suite d'un parcours de rue, Monsieur X avait été orienté vers Un chez soi d'abord afin d'intégrer un logement autonome accompagné. Il s'est finalement avéré que cette autonomie a accentué les angoisses déjà ressenties par ce Monsieur, conséquence d'un isolement et d'une vulnérabilité importants. Monsieur X n'a jamais vraiment profité de ses logements à Strasbourg, car il était régulièrement hospitalisé. L'éloignement d'une grande ville et la présence d'une équipe sur son lieu d'habitation sont des paramètres aidants et sécurisants pour lui. A l'Elan, sur cinq mois d'occupation, il été

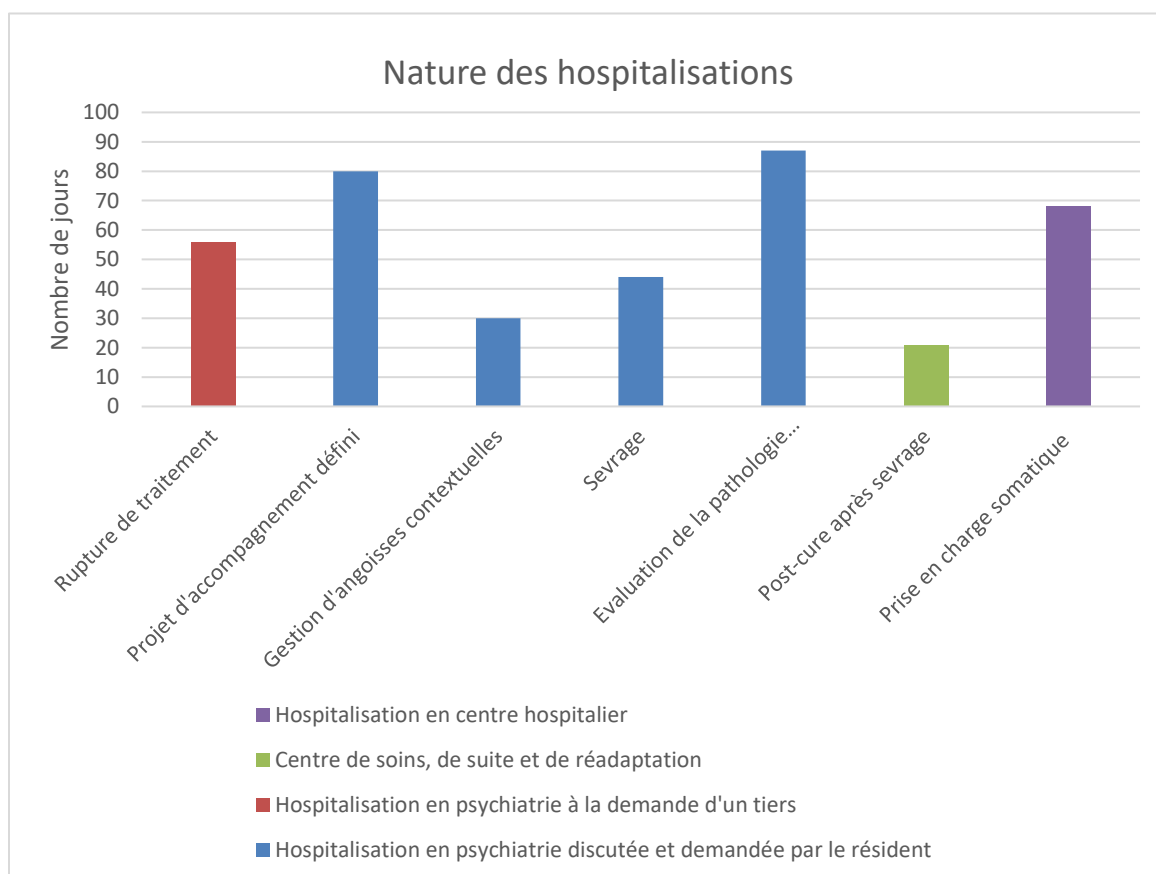
hospitalisé vingt-neuf jours, une diminution conséquente des hospitalisations. Il parvient à réaliser ses déplacements au centre-ville et à réaliser ses achats en bus.

## 2.2 Les hospitalisations

2022 : 183 jours d'hospitalisations pour 6 résidents

2023 : 386 jours d'hospitalisation pour 6 résidents  
dont 290 jours en psychiatrie, soit 75 %

En 2023, 6 résidents sur les 24 accueillis ont eu besoin de passer quelques jours hospitalisés à l'EPSAN. On constate une augmentation du nombre de jours d'hospitalisation et de résidents par rapport à 2022. Les natures des hospitalisations sont variées.



Une hospitalisation à la demande d'un tiers a été faite pour un résident. Nous partageons régulièrement l'observation de comportements qui seraient la conséquence d'une rupture de traitement. La démarche fut demandée par son psychiatre, à la suite des

inquiétudes exprimées par sa compagne, elle-même résidente. Bien que la démarche d'hospitalisation sous contrainte fût nécessaire et expliquée, nous constatons que le lien avec l'équipe médicale et éducative est dégradé.

Cette démarche reste rare, car la majorité des hospitalisations sont discutées avec le résident qui fait parfois la demande par lui-même. Il s'agit d'hospitalisations qui permettent un soutien médical pour des angoisses liées à un contexte précis (emménagement, isolement pendant les fêtes) ou une évaluation médicale amenant parfois à un réajustement du traitement.

Un résident bénéficie depuis le début de l'année 2023 d'un cycle d'hospitalisation de quinze jours toutes les six semaines. Il s'agit d'une décision prise avec le résident et les partenaires médicaux et sociaux dans l'attente d'une orientation au foyer d'accueil spécialisé. Cette organisation permet de surveiller la stabilité de la pathologie de ce résident.

Un résident a réalisé un sevrage qui a été suivi par une admission en postcure. L'hospitalisation en psychiatrie fut longue afin d'accompagner ce dernier durant les délais d'attente importants pour accéder à une postcure.

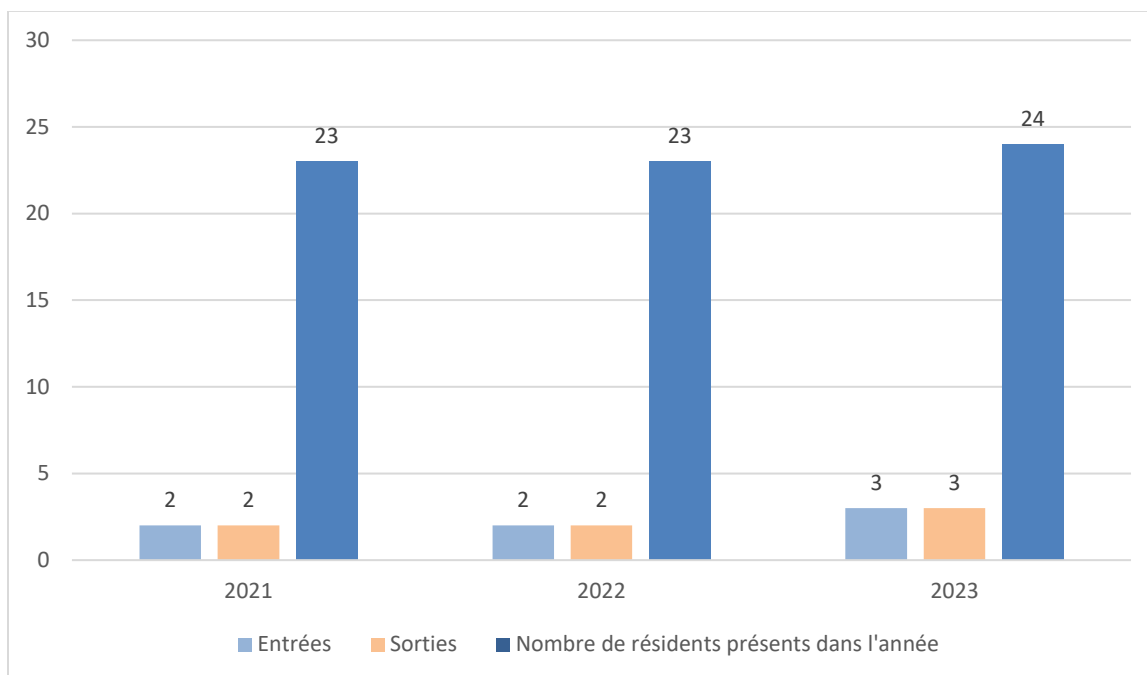
Pour finir, une résidente fut longuement hospitalisée pour des soins somatiques. Elle s'est vue diagnostiquer un cancer après une hospitalisation en psychiatrie qui avait pour objectif d'écarter l'hypothèse d'une décompensation psychique lorsque son état de santé s'est dégradé.

### 3 Entrées/Sorties

#### 3.1 Taux d'occupation annuel

Le taux d'occupation annuel est de 98,72 % en 2023 (99,2 % pour l'année 2022).

#### 3.2 Mouvements et durée d'occupation



Le dispositif de résidence accueil étant un dispositif de logement pérenne, nous constatons un faible taux de rotation annuel.

Depuis l'ouverture de la résidence en octobre 2015, nous avons logé et accompagné 44 personnes.

En 2023, la durée moyenne de présence augmente à nouveau et passe à 5 ans et 6 mois (4 ans et 10 mois en 2022).

#### 3.3 Entrées 2023

Une commission a eu lieu en 2023. Six personnes ont été rencontrées dans ce cadre. Au cours de l'année, nous avons accueilli **trois nouvelles personnes.**

Ci-dessous, nous présentons succinctement leur parcours antérieur à l'entrée à la résidence.

## Extraits des bilans FSL « Accès au logement » :

- Monsieur X est âgé de 35 ans, il est célibataire. Il présente un long parcours de rue. Avant son arrivée à la résidence, il était locataire à Strasbourg, via le dispositif du Chez soi d'abord. Il présente les compétences nécessaires pour occuper un logement en autonomie, néanmoins, il a besoin de la présence d'une équipe sur site pour apaiser ses angoisses. Monsieur X a intégré la résidence en août 2023.

- Madame Y est âgé de 31 ans, elle est célibataire. Originaire du Nigéria, Madame a obtenu le statut de réfugié en France. Elle est sans domicile fixe et bénéficie d'hébergement d'urgence via le 115 lorsque cela était possible. Elle se finance également des chambres d'hôtel quand son budget lui permet cette dépense. Auparavant, elle était prise en charge par la Fondation Vincent de Paul dans le cadre de l'Intermédiation Locative pour personnes Réfugiées. Cette dernière a pris fin en février 2023 à la suite de la reprise de l'immeuble où elle vivait par le propriétaire.

C'est l'assistante sociale de l'EPSAN qui a instruit un dossier SIAO pour notre structure. Madame Y a pu intégrer la résidence en août 2023.

- Monsieur Z est âgé de 41 ans. Il est divorcé depuis 2021 et a 5 enfants qu'il voit régulièrement. Monsieur était locataire d'une maison dans le parc privé avec son ex-compagne pendant 14 ans à Brumath. C'est à la suite de sa séparation que Monsieur a été accueilli chez sa tante, puis pris en charge en hébergement d'urgence à Strasbourg. Monsieur a été hospitalisé au CH d'Erstein à partir du printemps 2023. C'est le service social de l'hôpital qui a instruit une demande SIAO vers notre structure. Monsieur est globalement autonome mais il nécessite tout de même une stimulation pour les actes de la vie quotidienne.

Monsieur Z a intégré la résidence en août 2023.

### **3.4 Sorties 2023**

Au courant de l'année, **trois personnes sont sorties** de la résidence.

2023 a été une année particulière à la résidence, car nous avons eu à vivre et à accompagner les **deux premiers décès** de résidents depuis l'ouverture de la structure en 2015. Ces événements soudains ont marqué autant les résidents que les professionnels de la résidence. Des temps de recueillement ont été organisés afin que chacun puisse s'exprimer et partager ses émotions.

Ensuite, un résident a pu concrétiser son projet de retourner vivre à Strasbourg en **logement autonome** pour se rapprocher de sa famille. Projet qui était bloqué par le fait d'une interdiction judiciaire de paraître à Strasbourg. Depuis 2019, il a pu être accompagné par un avocat et soutenu par les équipes sociales et médicales, afin de solliciter la levée de cette interdiction, qui lui a finalement été accordée en 2023.

## 4 Les modalités d'intervention sociale

### 4.1 La vie semi-collective

#### → La fréquentation des espaces collectifs

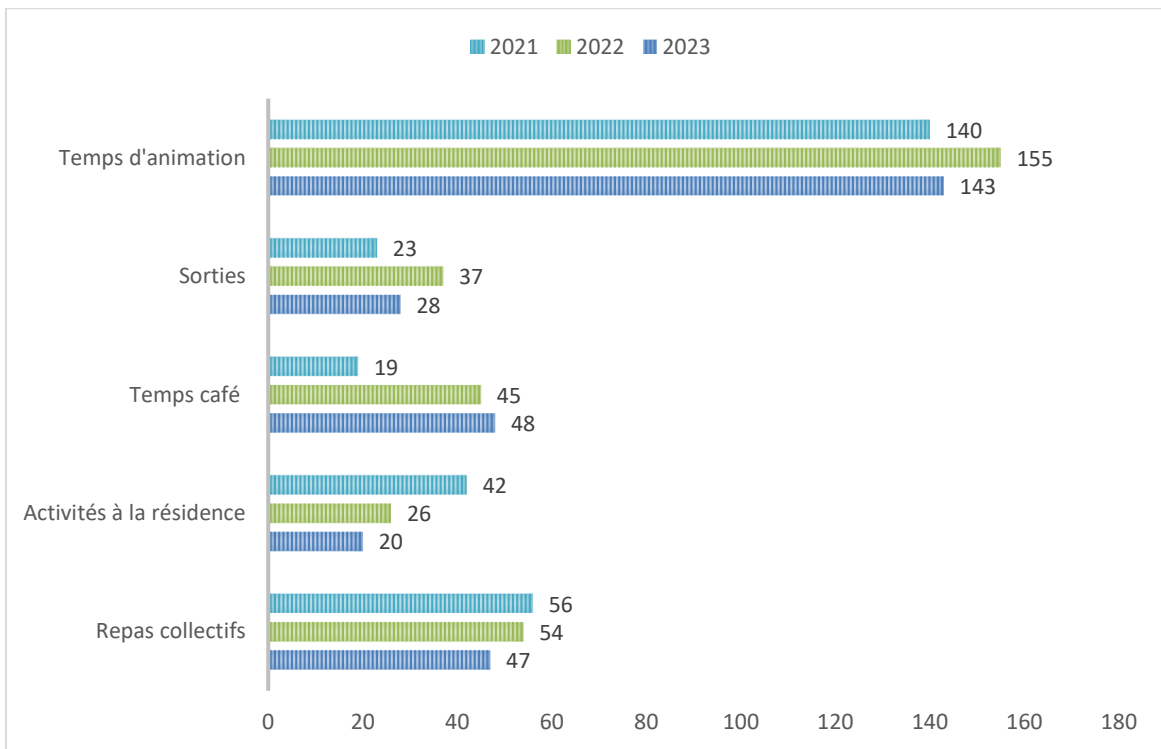


Nous constatons une légère baisse de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents, cela s'explique par une légère baisse des jours de présence de l'équipe éducative, du fait de temps de formation programmés entre mars et octobre 2023.

#### → Les temps d'animation

Le graphique ci-dessous représente l'un des aspects fondamentaux du travail de l'équipe au quotidien, à savoir l'animation de la vie semi-collective.

Chaque semaine est rythmée en moyenne par trois temps d'activités collectives : un temps café, un repas, une activité à la résidence et éventuellement une sortie selon les envies et la météo.



**En 2023, 23 résidents ont participé à au moins une activité collective :**

- moins de 15 activités : 11 résidents,
- entre 16 et 50 activités : 5 résidents,
- entre 51 et 102 activités : 7 résidents.

Au sein de la résidence, nous faisons le constat que la moitié des résidents forme un groupe volontaire et en demande d'effectuer diverses activités et sorties de façon régulière.

**→ Focus 2023**

**→ De nouveaux outils**

En 2023, dans le prolongement du projet FAS « Addiction et Précarité », nous avons bénéficié de 11 jours de formation par l'intermédiaire de l'UNAF0, qui nous ont ouvert de nombreuses perspectives en termes d'accompagnement individuel et collectif.

Sur le plan collectif, nous avons pu réfléchir et ajuster nos modes de fonctionnement :

- Nous avons créé un photolangage autour de la question du logement. Cet outil facilite la prise de parole et permet d'aborder les sujets différemment. Lors d'un atelier, les résidents étaient surpris de tous les échanges que nous avons pu avoir par l'intermédiaire du photolangage.

- Nous avons aussi décidé de faire des tours de table lors des réunions hebdomadaires et des conseils des résidents trimestriels, afin de donner la parole à chacun. Les résidents commencent à prendre l'habitude et à faire davantage de propositions spontanément. Ce qui nous permet de programmer d'avantage le planning de la semaine avec les résidents en fonction de leurs envies et motivations.

- Nous avons également pris le parti de ne pas toujours proposer une activité si le groupe n'en exprime pas le besoin. Cela nous permet de leur montrer qu'on n'est pas toujours obligé de faire quelque chose, qu'on peut aussi accepter qu'il y ait des périodes où on se sent moins dynamique et qu'on a besoin de se retrouver seul. Nous avons remarqué que certains résidents sont dans la précipitation et ont du mal à vivre l'instant présent. Nous souhaitons les aider à apprécier le moment présent et à prendre le temps.

## **4.2 L'accompagnement individuel**

Un des objectifs du dispositif est de permettre le maintien ou le développement de l'autonomie des résidents dans leur quotidien. Ainsi, les hôtes ont une mission d'accompagnement individuel qui est ajustée à la situation, au parcours, aux besoins et aux attentes de chaque résident. Cet accompagnement n'a pas vocation à être global, sa porte d'entrée est le logement. Depuis 2017, nous bénéficions d'une subvention de la Communauté Européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'un Accompagnement Social Lié au Logement auprès de chaque résident. Il nous permet de donner un cadre à notre intervention, de réfléchir à notre place et rôle auprès des résidents et ainsi de nous coordonner avec les autres intervenants (mandataires des mesures de protection, équipe médicale, ...).

### **→ Focus 2023**

#### **→ De nouveaux outils**

Comme pour l'accompagnement collectif, l'aspect de l'accompagnement individuel a été travaillé tout au long de l'année grâce aux actions de formation UNAFO.

Nous avons pu ajuster nos postures professionnelles en accompagnant différemment les personnes pour leur permettre de s'exprimer sur leur situation et d'être actrice de leur projet annuel. Dorénavant, les réunions de synthèse, appelées « réunion Bilan et Projet Personnel » sont systématiquement préparées en amont avec le résident. Cela permet de lui donner la parole, mais également de dédramatiser et d'éviter que ces temps soient trop anxiogènes.



Nous proposons à la personne d'utiliser un outil découvert en formation, l'Echelles Lausannoises d'Auto-Evaluation des Difficultés Et des Besoins (ELADEB). ELADEB se compose de 22 cartes représentant toutes les thématiques de la vie courante. L'outil permet de rendre la personne actrice de sa situation car c'est elle qui évalue sa situation. Le professionnel n'influence pas les réponses de la personne. ELADEB permet de repérer comment la personne perçoit sa situation, si elle rencontre des difficultés, dans quel domaine elle a besoin d'aide. Les résultats font l'objet d'un échange avec la personne et permet de définir ses objectifs, de les prioriser pour l'année à venir et de repérer comment nous pouvons lui venir en aide. Cet « exercice » nous permet également de valoriser le chemin parcouru depuis l'entrée à la résidence et de démontrer aux personnes qu'elles ne sont pas obligées d'avoir un nouveau projet spécifique, chaque année. Bien au contraire, être stable dans sa situation est déjà une forme de projet.

**497 temps d'accompagnement individuels** ont été réalisés au cours de l'année :

→ **314 visites à domicile** :

Chaque résident bénéficie de visites à domicile régulières. Leur fréquence est personnalisée, définie selon les besoins et l'autonomie de chacun. Elles ont pour objectif d'évaluer la capacité du résident à entretenir et organiser son espace de vie. En cas de difficulté, l'équipe propose son expérience et son soutien dans les tâches du quotidien, ainsi que son expertise pour évaluer les besoins en termes d'achats. Lorsque le résident gagne en autonomie, la visite de l'équipe suffira à stimuler la personne qui finit par anticiper les actes. Dans le cas contraire, si la personne fait face à des difficultés cognitives ou physiques, l'équipe accompagnera la mise en place d'une aide-ménagère ; c'est le cas pour 7 résidents. Ainsi, l'équipe peut privilégier d'autres démarches en lien avec le logement et des temps d'échange de qualité. En effet, lorsque le résident est en difficulté, la question de l'entretien du logement peut être source de tension et impacter la relation de confiance qu'il aura avec l'équipe. Il est alors plus compliqué pour lui de se confier et d'aborder d'autres thématiques sur lesquelles il ressentirait le besoin de se livrer et d'être accompagné.

En 2023, une attention particulière a été portée à l'aménagement des logements, pour permettre aux personnes de se sentir chez elles.

Par exemple, deux résidents ont été accompagnés dans l'achat de petit mobilier : meubles TV, meubles de rangement supplémentaires. Cela a permis de rendre plus

*Rapport d'activité 2023 – Résidence Accueil L'Elan*

fonctionnel les logements et de permettre une meilleure circulation dans l'espace disponible. Cela peut avoir une incidence positive sur l'entretien et l'investissement du logement. Les visites à domicile nous ont permis de voir concrètement ce qu'il est possible de changer et/ou de rajouter afin que le résident se sente mieux chez lui.

### → **112 accompagnements physiques dans une démarche extérieure**

L'équipe éducative a la possibilité d'accompagner les résidents dans des démarches extérieures. L'activation de cette option se décide en équipe au cas par cas selon la problématique repérée.

En 2023, nous avons essayé de privilégier l'accompagnement à la mobilité via les transports en commun. L'équipe a organisé des accompagnements individuels et collectifs, pour permettre aux résidents de repérer les trajets et ainsi d'être plus autonomes dans leurs déplacements. L'offre de transport s'est bien déployée à Brumath et alentours et dessert beaucoup de lieux.

Quelques exemples d'accompagnement :

- La compagne d'un résident était hospitalisée au centre hospitalier de Haguenau pendant de nombreuses semaines. Afin que le résident puisse lui rendre visite lorsqu'il en ressentait le besoin, nous lui avons proposé de l'accompagner en transport en commun pour qu'il puisse repérer le trajet et prendre ses repères. Après avoir regardé les horaires et avoir fait le trajet avec lui, Monsieur s'est senti plus à l'aise pour utiliser les bus. Actuellement, il utilise régulièrement les transports en commun pour effectuer ses déplacements notamment pour se rendre au centre-ville de Brumath.
- A la suite du déploiement de la ligne de bus qui se rend maintenant jusqu'à la zone de loisirs de Brumath et au magasin Super U, nous avons proposé une action collective, qui a permis d'accompagner trois résidents dans le trajet. Cette nouvelle possibilité leur permet d'avoir accès à des commerces plus fournis, mais également de s'adonner à des loisirs de manière autonome, comme aller au cinéma.
- L'équipe a également mis en place des accompagnements individuels pour la souscription d'abonnement de transport en commun.

### → **71 entretiens au bureau**

Les entretiens au bureau sont proposés aux personnes quand une démarche nécessite l'accès à un outil numérique. Ils permettent généralement de traiter des questions

administratives, de prendre des rendez-vous médicaux ou encore de faire le lien avec d'autres professionnels.

Les sollicitations des résidents au bureau sont souvent plus informelles, pour des actes courts.

En 2023, les entretiens au bureau sont en hausses, car un résident sans mesure de protection a été accompagné dans ses démarches pour faire valoir ses droits à la retraite. Cela a nécessité 13 entretiens.

## 5 Formations et partage d'expériences

### 5.1 Formations UNAFO

Comme évoqué tout au long de son rapport, l'équipe de la résidence a pu bénéficier de temps de formation de qualité, animés en intra par le centre de formation de L'UNAFO.

Le programme de formation a été choisi selon les besoins d'acquisition de compétences des professionnels et a porté sur 5 thématiques. Les sessions ont été ouvertes à d'autres services de l'association et pour les deux dernières à d'autres associations. Cela nous a permis d'enrichir nos pratiques en menant des temps de réflexion communs et en partageant nos expériences respectives.

	Thématique	Nombre de participants
Mars 2023 : deux jours	Accueillir et accompagner des personnes connaissant des situations d'addiction	12
Mai et octobre 2023 : trois jours	Accompagner les personnes logées en résidence sociale : Logement d'abord et nouvelles postures professionnelles	10
Juin 2023 : deux jours	Concertation et participation des résidents	9
Septembre 2023 : deux jours	Estime de soi et hygiène	14
Février 2024 : deux jours	Vieillesse, précarisation, fin de vie et logement : vers quel modèle d'accompagnement social ?	14

## 5.2 Rencontre inter Pensions de Famille

Depuis 2018, les chefs de services des pensions de famille du département se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les projets sociaux et fonctionnements de nos structures.

De ces rencontres est également née la volonté de réunir les équipes éducatives des pensions de famille. Souvent de petites tailles et sujettes à un certain isolement professionnel, nous avons voulu réunir les hôtes autour de thématiques qui les préoccupent dans leur mission d'accompagnement.

Lancées en 2019, les rencontres ont cessé au moment de la crise sanitaire, pour reprendre en 2022. Ces temps d'échange permettent à chacun de pouvoir partager son expérience et repartir avec des pistes de travail à mettre en œuvre dans son quotidien. Elles réunissent en moyenne 13 professionnels.

	Thématique	Intervenant extérieur
Mai 2019	Fin de vie des résidents : quels repères pour les équipes de terrain ?	Réseau alsacien de soins palliatifs
Novembre 2019	Les addictions	Une psychiatre et un infirmier de l'EPSAN
Mai 2022	Les addictions en PF : quel cadre ? quelles règles ? que dit le contrat ?	Association ALT
Novembre 2022	Les addictions : les effets des produits	Association ALT
Janvier 2023	Les addictions : La réduction des risques	Association ALT
Juin 2023	Bilan et recueil des thématiques pour les prochaines rencontres	
Octobre 2023	Renoncement et rupture de soins	SPPOC 67
Janvier 2024	Renoncement et rupture de soins (suite)	SPPOC 67

## **6 Perspectives 2024**

### **6.1 Le séjour**

A l'aide des compétences acquises en 2023 durant une formation UNAF0 « Concertation et participation des résidents », nous avons repensé l'organisation du séjour. Ainsi, nous avons invité les résidents intéressés par la simple idée de partir pour une nuit à participer à une réunion sondage. Six résidents ont pu s'exprimer à travers un brainstorming sur la question « où et comment j'aimerais partir en séjour ? ». Cela nous a permis d'élaborer avec le groupe une esquisse du séjour idéal.

Nous avons alors choisi de partir sans programme préalablement travaillé et de décider de celui-ci sur place, le moment voulu, en accord avec les résidents. Ainsi, nous espérons leur permettre d'atteindre l'objectif « apprendre à prendre le temps et à profiter de l'instant présent ». En effet, nous avons pu constater durant les temps collectifs que les résidents avaient besoin, du fait de leur pathologie et leur parcours, de combler les temps inoccupés et que tout aille vite, au risque de ne pas toujours profiter pleinement de l'activité. Pour sécuriser ce mode de fonctionnement, nous avons proposé de louer un gîte déjà connu des résidents à Orbey, qu'ils avaient particulièrement apprécié.

### **6.2 Poursuite du travail sur la notion de Projet personnalisé**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous préparons la réunion Bilan et Projet Personnel qui a lieu tous les ans avec la personne en amont à l'aide de l'outil ELADEB.

En équipe, nous avons effectué plusieurs temps de réflexion et de travail pour la mise en place de cet outil. Nous avons également décidé de créer un livret « Bilan et Projet Personnel » à destination de chaque résident, ce qui permettra d'officialiser les objectifs fixés lors de cette réunion et d'avoir un historique d'une année à l'autre. Nous poursuivons donc le travail entamé autour de l'accompagnement individuel et le mettons en œuvre tout en prenant encore nos marques avec le nouveau fonctionnement.